**Méditations pour la préparation de l’anniversaire des premiers vœux du 1er novembre 1818**

**Méditations pour la préparation de l’anniversaire des premiers vœux du 1er novembre 1818**

***« Il faut que l’on comprenne maintenant mieux que jamais la nécessité d’être parfait religieux pour être bon missionnaire. Il faut que l’on soit bien persuadé que le moyen le plus efficace d’opérer de grands fruits dans les âmes est la sainteté de la vie et la pratique fidèle de tous les devoirs de notre état ».*** Eugène de Mazenod à l’ouverture du Chapitre général du 1850.

En préparation à l’anniversaire des premiers vœux du 1er novembre 1818, le Comité Général des Oblats Frères a choisi, pour cette année 2020, des méditations à partir de la figure du père Tempier. Il est le « *second père*[[1]](#footnote-1) *»*, celui qui a joué un rôle essentiel aux côtés du Fondateur.

Sur le coup de minuit, dans la nuit du 8 au 9 avril 1870, le père Tempier meurt à Paris. Le 8 avril 2020, en plein confinement, les 150 ans de la mort du « second poumon » de la Congrégation sont quasi passés inaperçus, à l’image de celui qui a toujours vécu dans la discrétion.

Le père Baudouin, en introduction à sa biographie du père Tempier[[2]](#footnote-2) écrit : *« pendant plus de cent ans les ‘mains habiles’, sans abonder, n’ont manqué, mais une ‘intéressante biographie’ du P. Tempier n’est jamais parue, sauf la Notice nécrologique écrite au lendemain de sa mort par le P. Fabre². C’est que les ‘beaux matériaux de sa longue vie’ n’existent pas… »*

À cet anniversaire de sa mort, il faut ajouter sa décision de prononcer le vœu de pauvreté en 1820. Il y a 200 ans, en novembre 1820, à la fin de la retraite qui préparait au renouvellement des vœux, le père Tempier décida de faire vœu de pauvreté, mais ce n’est qu’au Chapitre général de 1821 que le Fondateur imposa le vœu de pauvreté à la Congrégation.

On se demande parfois comment le père Tempier a pu mener de front toutes ses responsabilités. Pour n’en citer que quelques-unes, nous reprenons les tâches décrites par le père Beaudoin : *« Pendant son supériorat du grand séminaire, il fut vicaire général du diocèse, assistant général de la Congrégation, supérieur de plusieurs communautés religieuses, premier collaborateur de l’Évêque pour la construction et l’administration financière de nombreux couvents, d’œuvres et d’églises marseillaises ainsi que de maisons oblates de France…[[3]](#footnote-3) »*

Nous avons sélectionné quelques aspects de cette belle figure oblate. Pour chaque méditation, nous vous proposons un texte en introduction, une ou l’autre référence à la vie du père Tempier, un temps d’approfondissement et nous vous invitons à terminer par une prière de votre choix.

Que ces quelques méditations nous transmettent l’esprit qui a animé le père Tempier et qu’elles nous inspirent le même amour pour Jésus-Christ, l’Église, la Congrégation et le Monde.

## 1ère méditation : l’enfance et l’adolescence

***Pape François, juin 2013 : « Être chrétien est un appel d’amour, un appel d’amitié »***

*« La figure d’Abraham rappelle que personne n’est chrétien par pur hasard, personne. Il y a un appel par le nom, avec une promesse : « Avance, je suis avec toi, je marche à côté de toi ». Comme Jésus l’a promis également au jour de l’Ascension : « Je serai avec vous tous les jours. » Dieu accompagne l’homme, Dieu l’appelle par son nom, Dieu promet une descendance. C’est la sécurité du chrétien : ce n’est pas accidentel, c’est un appel. Un appel qui fait avancer. Être chrétien est un appel d’amour, d’amitié. Un appel à devenir fils de Dieu, frère de Jésus, à devenir fécond dans la transmission de cet appel aux autres, à devenir instrument de cet appel. […] S’il y a dans la vie du chrétien des problèmes, des moments difficiles, il y a toujours cette sécurité : le Seigneur m’a appelé, le Seigneur est avec moi, le Seigneur m’a promis. Il est fidèle, Il ne peut se renier Lui-même. Il est la fidélité. Même si tout homme est pécheur, il doit avancer, avec le Seigneur. Avancer avec cette promesse qu’il a faite, avec cette promesse de fécondité … Il ne nous abandonnera jamais. Cette certitude du chrétien nous fera du bien*. [[4]](#footnote-4)»

Le père Tempier est né à Saint-Cannat, le 1er avril 1788, d’une famille d’honnêtes cultivateurs, dans laquelle se vivait la foi catholique. Il reçut le baptême le lendemain du jour de sa naissance avec les noms d’Henry et de François de Paule.

Rapidement la France traverse les pénibles épreuves de la Révolution, de la Terreur et de la Constitution civile du clergé.

Nous connaissons les figures des premiers compagnons du Fondateur qui au péril de leur vie se dévouèrent à la conservation de la foi.[[5]](#footnote-5)

À Aix, à la suite de la Constitution civile du clergé, il y eut la division entre les prêtres constitutionnels et les prêtres non jureurs. L’église des Milles, paroisse où la famille Tempier possédait une ferme, était tenue par des prêtres insoumis ; l’église fut même fermée par arrêté.

François de Paule et deux de ses amis, Michel Figuière et Jean Joseph Reynaud, qui devinrent prêtres comme lui, se préparaient à la première communion. Ils auraient pu se joindre à d’autres enfants dans la Cathédrale d’Aix, tenue par des prêtres constitutionnels, mais il en fut tout autrement. En 1860, le père Tempier se confie aux scolastiques de Montolivet :

*« … par une belle matinée de l’année 1799… dans une modeste chambre d’une des belles rues d’Aix… Ils avaient de dix à douze ans, continue le chroniqueur de l’évènement. Point de chant, point d’harmonie, peut-être quelques fleurs, une mise plus décente, c’est tout ce que nos trois amis purent offrir au Dieu qui venait les visiter ; mais ils suppléèrent abondamment à leur pauvreté en recevant Jésus-Christ dans des cœurs remplis des sentiments les plus généreux. Longues et ferventes furent les prières d’action de grâces. Dieu seul connaît tout ce que ces trois jeunes cœurs durent lui confier de sentiments d’amour et de reconnaissance, mais ce que nous savons, c’est la récompense qu’il accorda à leurs humbles et brûlantes supplications.*

*En se relevant, les trois amis, sans s’être consultés, sans s’être ouverts mutuellement les uns les autres, se rendirent auprès de leur directeur et lui demandèrent instamment de leur faire apprendre le latin ; ils désiraient se destiner au sacerdoce[[6]](#footnote-6). »*

En lisant ce témoignage touchant, nous vous invitons à relire un épisode de votre enfance ou de votre adolescence pour y découvrir les traces de l’œuvre de Dieu.

Pour aller plus loin - je regarde ma vie avec les yeux de Dieu.

- Je choisis un évènement qui a caractérisé mon enfance et ma jeunesse.

- Je prends conscience de ce que j’ai reçu de bon et qui me fait dire merci au Seigneur.

- Je regarde ce qui a été source de tristesse, de découragement... ; je demande au Seigneur de m’aider à comprendre pourquoi j’agis de la sorte et je lui demande pardon.

- À travers cet évènement de ma vie, je demande, peut-être l’aide du Seigneur.

- Je termine par le Notre Père ou une prière de confiance entre les mains de Dieu.

## 2ème méditation : la formation pour la Mission

**Notre Constitution 65 :** « *Qu’ils se préparent au ministère presbytéral comme scolastiques ou à leur service comme Frères, les nouveaux Oblats vivront leur consécration religieuse de telle sorte qu’elle pénètre tous les actes et aspects de leur vie quotidienne. Assistés par leurs éducateurs et guides spirituels, ils chercheront à devenir des hommes de Dieu, des missionnaires enracinés dans le Christ et fermement décidés à se donner totalement par l’oblation perpétuelle. Pendant cette période, ils continueront d’étudier et d’assimiler le charisme oblat et la tradition de la Congrégation.*

*La formation première s’achève par la première obédience reçue du Supérieur général. »*

Grâce au concordat de 1801, les relations officielles entre l’État français et la Papauté sont rétablies, la religion catholique retrouve sa liberté en France. Les églises sont rouvertes, de même, petit à petit les diocèses rouvrent leur séminaire et petit séminaire. Henry Tempier commencera ses études à Aix au petit séminaire en 1803. Dès 1810, il suit les cours de philosophie au grand séminaire et dès 1811 avec les autres séminaristes, il suit les cours de théologie à la faculté de théologie d’Aix.

Successivement, entre 1811 et 1814, il reçoit la Tonsure, le sous-diaconat et le diaconat. Le savoir-faire et le dévouement de Tempier, lui attirent la confiance du père Abel, fondateur du petit séminaire d’Aix, jusqu’aux années 1813-1814, Tempier occupe la chaire d’humanité. C’est au milieu de ces occupations qu’il fut ordonné le 26 mars 1814. Les vicaires généraux qui administraient le diocèse le nommèrent vicaire dans la paroisse de Saint-Césaire d’Arles.

Le père Fabre écrit dans la notice nécrologique : *« Tempier s’y rendit immédiatement et commença à exercer les fonctions du saint ministère avec la ferveur que Dieu inspire et bénit dans les ouvriers qu’il appelle à sa vigne… On garde encore à Arles le souvenir de ce jeune prêtre qui se conduisait avec tant de maturité… »[[7]](#footnote-7)*

Et en 1864, alors que le père Tempier s’apprête à fêter ses 50 ans de prêtrise, dans sa lettre au père Le Bihan, il écrit : *Rappelez-vous de moi dans vos prières … je célèbrerai ce jour-là même ma cinquantième année de prêtrise. Je fus ordonné prêtre le 26 mars et dis ma première messe le 27, mais tout cela cependant est soumis à la volonté de Dieu ... [[8]](#footnote-8)»*

Après à peine un an de ministère dans la ville d’Arles, il recevait l’appel à une nouvelle vocation, mais nous y reviendrons dans la 3e méditation.

Le troisième appel du Chapitre de 2016 est : « Formation pour la Mission » : « *En tant que Congrégation missionnaire, c’est dans la perspective de la mission que nous considérons la formation. Les transformations importantes que connaît le monde actuel ont un impact sur la mission oblate et donc inévitablement sur nos programmes de formation. Ces changements nécessitent une adaptation et une mise à jour constante de notre façon de nous former, de telle sorte que nous soyons plus efficaces et que nous soyons toujours au fait des meilleures pratiques missionnaires*.[[9]](#footnote-9) » N° 33

Nous vous invitons à relire l’ensemble de cette troisième partie du document. Qu’avons-nous mis en œuvre depuis le Chapitre de 2016 ?

## 3ème méditation : l’appel inattendu, la réponse généreuse

**Extrait de l’Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, Pape François, novembre 2013 :** *« Dans la Parole de Dieu apparaît constamment ce dynamisme de "la sortie" que Dieu veut provoquer chez les croyants. Abraham accepta l’appel à partir vers une terre nouvelle (cf. Gn 12,1-3). Moïse écouta l’appel de Dieu : « Va, je t’envoie » ( Ex 3,10) et fit sortir le peuple vers la terre promise (cf. Ex 3, 17). À Jérémie il dit : « Vers tous ceux à qui je t’enverrai, tu iras » ( Jr 1, 7). Aujourd’hui, dans cet "allez" de Jésus, sont présents les scénarios et les défis toujours nouveaux de la mission évangélisatrice de l’Église, et nous sommes tous appelés à cette nouvelle "sortie" missionnaire. Tout chrétien et toute communauté discernera quel est le chemin que le Seigneur demande, mais nous sommes tous invités à accepter cet appel : sortir de son propre confort et avoir le courage de rejoindre toutes les périphéries qui ont besoin de la lumière de l’Évangile[[10]](#footnote-10). »*

En octobre 1815, l’abbé Tempier était vicaire de l’église Saint-Césaire en Arles

Nous connaissons les lettres échangées entre l’abbé Tempier et notre Fondateur, elles sont les fondations de notre Congrégation.

L’abbé Tempier tarde à lui répondre : *« pardonnez-moi si je n’ai pas répondu plus tôt à votre aimable lettre. Vous aviez manqué d’y apposer votre signature… Que le Bon Dieu soit béni de vous avoir inspiré le dessein de préparer aux pauvres, aux habitants de nos campagnes… une maison de missionnaires qui iront leur annoncer les vérités du salut…*

*Par la grâce de Dieu, je sens en moi ce désir, ou si je ne l’ai pas, je désire grandement l’avoir, et avec vous, tout le deviendra encore plus facile. Ainsi, comptez entièrement sur moi… »*[[11]](#footnote-11)

Nous vous invitons à relire la lettre du Fondateur à l’abbé Tempier du 9 octobre 1815 et à écrire votre réponse personnelle. Vous trouvez cette lettre dans « Choix de textes » Rome 1983, pp.12-16.

## 4ème méditation : vœux d’obéissance réciproque

**De nos Constitutions 25 et 39**

*« L’obéissance nous rend serviteurs de tous. Par elle, nous contestons l’esprit de domination et nous voulons témoigner de ce monde nouveau dans lequel les hommes se reconnaissent en étroite dépendance les uns des autres. Si nous accueillons ensemble le vouloir de Dieu, la liberté évangélique devient pour nous réalité (cf. Ga 5, 13).*

*Notre vie est réglée par les exigences de notre mission apostolique et par les appels de l’Esprit, déjà présent chez ceux à qui nous sommes envoyés. Notre travail nous fait dépendre des autres de multiples façons ; il requiert un réel détachement de notre volonté propre et un sens profond de l’Église. »* Constitution 25

*« Responsables les uns des autres, nous saurons vivre la correction fraternelle et le pardon, dans l’humilité et la force de la charité. »* Extrait de la Constitution 39

Le Fondateur comptait vraiment sur l’abbé Tempier : *« Je vous assure que je regarde comme très important pour l’œuvre de Dieu que vous soyez des nôtres ; je compte sur vous plus que sur moi-même…[[12]](#footnote-12). »* Ce lien avec Eugène de Mazenod se scelle le jeudi saint 1816 par un vœu d’obéissance réciproque. Faute de pouvoir obtenir que ses premiers collaborateurs acceptent tous de se lier par des vœux, le Fondateur décide de s’engager personnellement avec Tempier : *« Le 11 avril 1816, nous étant placés tous les deux sous l’échafaudage du beau reposoir que nous avions élevé sur le maitre autel de l’église de la Mission, dans la nuit de ce saint jour, nous fîmes vœux avec une indicible joie…[[13]](#footnote-13)* »

Le père Fabre souligne cet évènement dans la notice nécrologique du P. Tempier : *« Ce ne fut point une vaine cérémonie : de part et d’autre c’était un grand acte, un de ces actes qui influent sur les destinées. Le jour de l’éternité peut seul nous révéler le nombre des mérites dont cet acte a été le principe pour les deux religieux. Celui qui est demeuré toute sa vie le premier supérieur a su demeurer aussi le premier obéissant, et nous ne savons à qui accorder la plus belle part : au supérieur qui bien des fois a obéi à son inférieur, ou à l’inférieur qui a eu la vertu de commander à celui en qui il respectait et aimait la vivante image de l’autorité de Dieu. C’est peut-être un fait unique dans l’histoire des congrégations religieuses ; nous l’enregistrons avec l’humble reconnaissance que font naître les dons de Dieu.[[14]](#footnote-14) »*

Le père Tempier a obéi au Fondateur, toujours et partout ; mais, d’autre part, il a dû exercer l’autorité sur le Fondateur, comme lui imposait leur vœu. Dès l’été 1816, il rappelait au Fondateur le ménagement de sa santé lors de la mission de Barjols : *« sachez une fois avoir soin de vous, il me semble qu’il serait plus simple de dire votre office dans ce temps-là… Je laisse donc cela à votre conscience…[[15]](#footnote-15) »* Mais c’est au moment de l’affaire d’Icosie, en 1835, que le père Tempier doit exercer une de ses colères calculées : *« voulez-vous ou ne voulez-vous pas sortir de la position affreuse dans laquelle vous vous trouvez placé ?... C’est la dernière fois, je pense, que je vous parle de tout cela, car j’en suis fatigué.[[16]](#footnote-16) »*

Le Fondateur avait l’habitude de demander à quelqu’un de reprendre ses défauts : à la fin de sa retraite de 1813, l’abbé de Mazenod avait déjà pris cette résolution : *« 10. Charger Maur[[17]](#footnote-17) de me reprendre de mes défauts le matin à l’oraison[[18]](#footnote-18). »*

Dès la Règle de 1818, le Chapitre nomme un admoniteur, en la personne du P. Tempier, qui est chargé de surveiller la conduite du Supérieur général.[[19]](#footnote-19)

Dans sa lettre Apostolique pour l’année de la Vie Consacrée, le pape François disait : *« Vivre le présent avec passion signifie devenir ‘‘experts de communion’’. »* Et en 2015 aux religieux de Rome[[20]](#footnote-20) il disait : *« Si on doit dire une vérité, on la dit en face, mais avec amour ; prie avant de faire un reproche et puis demande au Seigneur que cela avance avec la correction. C’est l’amour concret ! Une sœur ne peut pas se permettre un amour dans les nuages ; non, l’amour est concret. »*

Il ne s’agit pas de revenir à la « coulpe », mais ce vœu d’obéissance réciproque entre le père Tempier et le Fondateur est un acte fondateur de notre Congrégation. Nous vous invitons à prendre un temps en communauté ou avec votre accompagnateur.

## 5ème méditation : les vocations et la formation des jeunes

**Le Christ appelle par nous – Constitution 52**

*« Le Christ ne cesse d’appeler des hommes à le suivre et à prêcher le Royaume. Nous devons être conscients que c’est par la joie et la générosité de nos vies que d’autres sont invités à répondre à cet appel. Nous saisirons toutes les occasions de faire connaître l’urgence des besoins de l’Église et du monde et la manière dont la Congrégation s’efforce d’y répondre. Nous prierons aussi et ferons prier le Maître d’envoyer des ouvriers à sa moisson. »*

**L’équipe de formation : «** *Unis par la charité et animés d’un même esprit, en unité, comme il convient, de vues et d’action, ils seconderont le Supérieur dans le progrès de l’œuvre, de crainte qu’en suivant leur jugement personnel, ils ne se trompent et ne nuisent au bien commun.*

*Ils s’appliqueront sans cesse à former le Christ dans les clercs, avec l’aide de son Immaculée Mère la Vierge Marie, à la protection de laquelle ils leur apprendront à recourir en tout avec confiance[[21]](#footnote-21).*

Le P. Tempier s’intéresse aux recrutements et aux vocations toute sa vie. Il est un véritable père pour les scolastiques et les séminaristes, tout en étant très exigeant.

Les vocations sont indispensables dira-t-il à Mgr Arbaud, dans une lettre en 1825 *« Il est dans la nature et dans l’ordre des choses que cette Congrégation se recrute dans le pays même où elle s’établit, si elle ne veut pas être condamnée à périr... à moins qu’une Congrégation ne soit condamnée à être enchainée an quelque sorte dans son berceau, sans pouvoir jamais étendre ses branches [[22]](#footnote-22)»*

Le père Tempier était avant tout un témoin appelant par sa vie ou par la vie de sa communauté.

Le novice Collin en témoigne *: « J’aime mes frères… je m’excite à la pratique de la vertu par les admirables exemples qu’ils m’en donnent... [[23]](#footnote-23)» « Votre absence laisse un je ne sais quoi, un vide qui ne peut être rempli que par vous. Tout le monde n’a pas l’habilité, le tact de conduire une communauté[[24]](#footnote-24).*

Alors qu’il est maître des novices au Laus, le père Tempier écrit en 1820 : « *je suis toujours plus ravi de la communauté. Ils me désolent tous pour se dépouiller de tout ce qu’ils ont dans leur chambre… il a fallu en venir… à mettre tout en commun. Le frère Ignace[[25]](#footnote-25) veut être entièrement de la famille et demande à s’engager[[26]](#footnote-26). »*

Lorsqu’il était supérieur du grand séminaire, il sut créer une atmosphère de collaboration et de charité fraternelle. Le séminariste Dassy qui désirait rejoindre la Congrégation pouvait écrire que ce qui l’attirait dans la vie religieuse malgré ses duretés, c’était *« cette union, cette charité, qui aiment tous les membres d’une communauté religieuse et surtout la vôtre qui vous fait aller au-devant les uns des autres ; ce qui me frappe encore c’est cette paix d’âme, cette joie inaltérable, qui deviennent le partage de ceux qui n’ont plus que Dieu pour père et que Marie pour mère[[27]](#footnote-27). »*

L’ambiance qui régnait dans le noviciat au Laus encouragea le novice Marcou à écrire au séminariste Guibert. En recevant la lettre de son ami, Guibert décida d’entrer dans la Congrégation : *« Oh ! mon cher ami, si je ne craignais point d’être suspect, je vous parlerais du bonheur que l’on goûte dans notre sainte maison ; je vous parlerais de l’esprit de notre institut […] en un mot que nous n’avons qu’un cœur et qu’une âme… »[[28]](#footnote-28)*

Le père Tempier comprend et aide les jeunes en formation,il a un *« discernement des âmes »* dit le p. Fabre dans la notice nécrologique. Le père Bourrelier dira en 1823 : *« l’admirable prudence »* qu’a eue le père Tempier pour l’aider à persévérer dans sa vocation. Ou encore le père Gardidier en 1858 : *« j’écris à ce bon père qui m’a fait tant de bien et que j’aime et vénère comme mon père véritable… »* Cela dit, le père Tempier était, avant tout, un véritable éducateur : *« je ne manquerai ni de charité ni de bonté, mais je serai exigeant pour l’accomplissement de leurs devoirs »* écrivait-il au Fondateur, lorsque celui-ci lui avait envoyé des scolastiques au séminaire, en 1835. [[29]](#footnote-29)

Nous vous invitons à prendre un temps de prière pour les vocations oblates, pour les oblats en formation première et leurs formateurs, à réfléchir à notre témoignage d’appelant. Nous pouvons aussi reprendre les CC & RR sur la Formation.

## 6ème méditation : la communauté

**Vie communautaire et apostolat :** *« Si quelqu’un était tenté de regarder ces règles comme trop pénibles à la nature, nous le conjurons dans le Seigneur de considérer*

*1. que notre ministère serait à jamais infructueux si nous ne nous appliquions pas avec ardeur à notre avancement spirituel ;*

*2. que nous ne serons jamais à la hauteur de notre vocation sans le secours de ces observances qui ont été regardées comme indispensables par tous les pères de la vie spirituelle et surtout par les saints fondateurs d’Ordres ;*

*3. que les missions et les retraites nous jetant comme forcément, pendant les trois quarts de l’année, au milieu du monde pour nous y occuper principalement et presque uniquement de la conversion des pécheurs, nous courrions le risque d’oublier nos propres besoins si nous ne rentrions pas sous la Règle d’une exacte discipline au moins dans les courts intervalles de ce dangereux ministère.*

*Si donc nous avons à cœur notre suprême bonheur, si nous ne voulons pas risquer d’être nous-mêmes réprouvés après avoir prêché aux autres, bien loin d’éprouver la moindre répugnance à nous soumettre à cette excellente observance, regrettons sincèrement que les devoirs que la charité nous impose nous éloignent si longtemps et si souvent du corps de nos communautés où elle règne et nous privent malgré nous, une grande partie de notre vie, du bienfait de son influence salutaire[[30]](#footnote-30). »*

Le père Fabre dit dans la notice nécrologique du père Tempier : *« bien souvent nous avons entendu des âmes d’élite proclamer hautement les grâces dont chaque passage du P. Tempier au sein d’une communauté devenaient l’occasion… alors même que le P. Tempier n’était pas leur supérieur, ces communautés conservaient pour lui un véritable culte de gratitude et de dévouement…[[31]](#footnote-31)* »

Le Fondateur comptait véritablement sur le père Tempier et celui-ci découvrit, dès le départ, l’appel à une vie religieuse en communauté : *« Je vous assure que je regarde comme très important pour l’œuvre de Dieu que vous soyez des nôtres ; je compte sur vous plus que sur moi-même pour la régularité d’une maison qui, dans mon idée et mes espérances, doit retracer la perfection des premiers disciples des apôtres. Je fonde bien plus mes espérances sur cela que sur les discours éloquents : ont-ils jamais converti personne ? Oh ! que vous ferez bien ce qu’il est important de faire ! Que n’êtes-vous assez près de moi pour que je puisse vous serrer contre mon cœur, vous donner une accolade fraternelle, qui exprimerait mieux que ma lettre les sentiments que le Bon Dieu m’a inspirés pour vous ! Qu’ils sont doux les liens d’une parfaite charité ?*

*Mon cœur me le faisait pressentir, très cher ami et bon frère, que vous étiez l’homme que le Bon Dieu me réservait pour être ma consolation[[32]](#footnote-32) »*

Nous pourrions encore souligner le postscriptum laissé par le Fondateur au bas de la page de sa lettre de février 1816 au père Tempier : « *Entre nous, missionnaires, nous sommes ce que nous devons être, c’est-à-dire que nous n’avons qu’un cœur, qu’une âme, qu’une pensée ; c’est admirable ! Nos consolations sont comme nos fatigues, sans égales. [[33]](#footnote-33)»*

L’amitié entre le Fondateur et le père Tempier résiste à toutes les épreuves. Le P. Fabre dans la notice nécrologique du P. Tempier écrit : *« l’appel de notre fondateur méritait d’être entendu du P. Tempier et le P. Tempier méritait d’être appelé par notre fondateur. Ces deux âmes étaient faites pour s’entendre, s’unir, se compléter et concourir dans la mesure de leur vocation respective à la réalisation de l’œuvre de Dieu. L’œuvre est debout, et les proportions qu’elle offre aux regards font ressortir les mérites des architectes.[[34]](#footnote-34) »*

La vie du P. Tempier n’était pas ce ‘cuivre résonnant’ dont parle Saint Paul dans sa première lettre aux Corinthiens*[[35]](#footnote-35)*. La qualité de vie intérieure du père Tempier est remplie de dévouement et cet oubli de soi n’est possible que par une intimité profonde avec le Christ. Lorsque le Fondateur lui annonce en 1823 que Fortuné veut le nommer vicaire général, le père Tempier décrit parmi les motifs de refus, qu’incombe la charge de vicaire général et il termine par ces mots : *« Il faut encore avoir le temps de prier. »* Le père Yvon Baudouin dit : *« la vertu qui apparait le plus souvent chez le père Tempier est la piété, l’esprit de prière ».* [[36]](#footnote-36) Nous pouvons ajouter : il était animé de cette ‘charité’ si chère à notre Fondateur et qui est un point central de notre charisme.

Nous vous invitons à relire la section III de nos Constitutions : « En communauté apostoliques. »

Le père Fernand JETTE [[37]](#footnote-37) commente la Constitution 37 : *« Cet article affirme le caractère missionnaire de notre communauté. Nous sommes réunis pour vivre ensemble, oui, mais afin de travailler ensemble, comme une famille, à la vigne du Seigneur… Dans le premier, on rappelle clairement ce caractère missionnaire : “Nos communautés ont un caractère apostolique”. C’est en elles et par elles que nous accomplissons notre mission [...] Et c’est par là que nous-mêmes, et quel que soit notre travail, s’il est fait par obéissance et en mission reçue de l’institut, que nous serons missionnaires.*

Et il poursuit : *… la charité est au cœur de nos vies, c’est la charité fraternelle qui “doit soutenir le zèle de chacun” […] Dans l’Église, l’Oblat est un homme de charité, un homme dont l’amour remplit toute la vie.*

Le troisième paragraphe dit-il*, fait voir que cette communauté missionnaire — une “communion d’esprit et de cœur” — repose sur Jésus Christ et porte témoignage de lui au milieu des hommes … ».*

Le 4 octobre dernier, le pape François publiait l’encyclique « Fratelli tutti[[38]](#footnote-38) » : *« en s’adressant à tous ses frères et sœurs, pour leur proposer un mode de vie au goût de l’Évangile* (1)*. »* Son encyclique n’entend *« pas résumer la doctrine sur l’amour fraternel »,* mais il la veut *« comme une modeste contribution à la réflexion pour que…, nous soyons capables de réagir par un nouveau rêve de fraternité et d’amitié sociale qui ne se cantonne pas aux mots »* (6)*.* La crise sanitaire mondiale a démontré « *que personne ne se sauve tout seul, qu’il n’est possible de se sauver qu’ensemble » (32)* et qu’est vraiment arrivé le moment de *« rêver d’une seule et même humanité »* dans laquelle nous sommes *«tous frères»* (8).

Comment recevons-nous cette encyclique sociale du pape François ?

*« Qu’apporte-t-on* nous *à la fraternité que le Père commun nous propose ? » (46)*

Comment est-ce que nos communautés se mobilisent : ce *« ’nous’ qui soit plus fort que la somme de petites individualités* » (78) ?

Quel engagement communautaire nous demande-t-elle ?

## 7ème méditation : le vœu de pauvreté

En introduction à cette méditation, la joie du Fondateur et de Tempier à vivre la pauvreté :

Lorsque le Fondateur évoque en 1831, l’anniversaire du premier jour de vie en communauté, il dit : *« La table qui ornait notre réfectoire était une planche à côté de l’autre, posée sur deux vieux tonneaux. Nous n’avons jamais eu le bonheur d’être si pauvres depuis que nous avons fait vœu de l’être…[[39]](#footnote-39) »*

Lors de la Mission de Rognac en 1819, les missionnaires ont dû chercher leur paillasse. Le père Tempier écrit : *« Je ne crois pas que le bienheureux Liguori eût trouvé rien de superflu ni dans notre mobilier, ni dans notre ordinaire […] et nous sommes si contents de notre genre de vie […] marcher sur les traces des saints et d’être, une fois pour toutes, missionnaires. »*

Cet idéal évangélique sera bientôt inscrit dans la Règle des Missionnaires de Provence. D’abord comme une vertu, la règle de 1818 parle d’esprit de pauvreté. Après un résumé d’un chapitre du livre *‘Pratique de la perfection chrétienne’* de Rodriguez[[40]](#footnote-40), auteur que le Fondateur s’était approprié à Saint-Sulpice. La Règle dit : *« des raisons de circonstance nous ont détournés pour le moment de cette pensée (pauvreté volontaire). Nous laissons aux Chapitres Généraux qui suivront à perfectionner ce point de notre règle… en attendant nous tâcherons sans nous y astreindre encore par vœu de bien prendre l’esprit de cette précieuse vertu. »* Et le paragraphe se termine par ces mots : *« En attendant que ces Règles puissent être exécutées à la rigueur, on s’exercera à se les rendre familières par la pratique. Les Supérieurs éprouveront les sujets là-dessus non point en les laissant manquer du nécessaire, mais en leur fournissant l’occasion de sentir quelques privations et de s’apercevoir que les pauvres ne peuvent pas toujours être à leur aise et avoir tout à souhait.* *[[41]](#footnote-41)*

Nous savons, à travers les écrits du Fondateur, qu’il avait le désir d’ajouter le vœu de pauvreté : *« je me demandais pourquoi aux vœux de chasteté et d’obéissance que j’ai faits précédemment je n’ajouterais pas celui de pauvreté… [[42]](#footnote-42)»*

À la fin de la retraite, au début novembre 1820, l’abbé Tempier fit vœu de pauvreté, à condition que le Fondateur l’approuve. *« Je ne sais si vous m’approuverez, mon cher Père : j’ai fait vœu de pauvreté à notre renouvellement ; je l’ai fait avec la condition que vous le ratifieriez. Le bon Dieu m’a tellement fait la grâce d’apprécier cette vertu pendant notre retraite, que je me serais fait une vraie violence pour ne pas faire le vœu. […] sans avoir fait encore ce vœu, ils veulent tous se déposséder de ce qu’ils ont pour mettre tout en commun.[[43]](#footnote-43)*

Le Fondateur n’approuva pas immédiatement cette initiative, mais elle influença le Chapitre de 1821 qui imposa le vœu de pauvreté dans la Congrégation : *« Le T.R.P. Général donna diverses explications relatives à la pratique du vœu de pauvreté… [le] fondateur, décida séance tenante et inséra dans les Règles que le vœu de pauvreté serait d’obligation pour être reçu dans la société.[[44]](#footnote-44) »*

Le père Beaudouin dit que la pauvreté du P. Tempier devint contagieuse auprès des novices et des scolastiques et fit presque scandale lorsqu’il arriva à Marseille comme vicaire général en 1823[[45]](#footnote-45).

À ce vœu de pauvreté, nous ajoutons l’esprit d’humilité et d’abnégation du père Tempier. Il les a vécus au long de sa vie, mais d’une manière toute particulière au moment où le successeur de notre fondateur comme évêque de Marseille, Monseigneur Cruice ne reconnaît pas le testament du fondateur. Dans un premier temps, par souci de réconciliation les pères Tempier et Fabre signent une première convention. Mais l’évêque va jusqu’à menacer d’obtenir la dissolution de la Congrégation. Le père Tempier fait un discret voyage à Rome. Après le Chapitre de 1862, l’évêque menace de fermer les maisons oblates en France, si une nouvelle convention n’était pas signée stipulant que trois propriétés oblates revenaient à l’évêché de Marseille. Dans un souci d’apaisement, le père Fabre décide de déménager le scolasticat de Montolivet à Autun et de le vendre au diocèse.

Le P. Fabre écrira dans la notice nécrologique du P. Tempier : *« Quitter le sol natal, le beau ciel de la Provence, abandonner la tombe où reposait le plus aimé des Pères et cela à l’âge où les changements sont si pénibles, l’acclimatation si difficile, s’éloigner de Montolivet n’était-ce pas l’exil, ses privations, ses douleurs ? Oui, et le P. Tempier accepta tout. Dieu luttait avec cet homme d’abnégation et semblable à Jacob, l’homme d’abnégation sortit victorieux de la luette. Le moment arriva où Montolivet fut acheté par l’administration diocésaine de Marseille. Quel est celui qui alla remplir les dernières formalités, se dessaisir personnellement de la maison mère, signer l’acte de vente et remettre les clés ? Le P. Tempier.[[46]](#footnote-46) »*

En écoutant le père Fabre nous décrire ce moment particulier de la vie du père Tempier, nous pouvons nous questionner sur notre disponibilité pour la mission du Seigneur.

En cette année du 200e anniversaire du vœu de pauvreté, nous proposons que nous saisissions l’occasion au niveau de toute la Congrégation pour réfléchir sur notre vœu de pauvreté.

En attendant, nous vous proposons de réfléchir sur notre témoignage communautaire à partir de l’extrait du commentaire du père Jetté de notre Constitution 21 : *« L’Esprit qui nous anime est celui qui guidait les premiers chrétiens. Il nous invite à tout partager, à tout mettre en commun. Notre vie sera simple. Nous considérons même “comme essentiel”, pour notre Institut, “ donner un témoignage collectif de détachement évangélique[[47]](#footnote-47). »*

## 8ème méditation : La Congrégation

**Structures et mission : Constitution 72 :** ***«*** *Unis comme des frères en une seule communauté apostolique, les Oblats se considèrent tous égaux devant le Père qui distribue parmi eux charismes et ministères pour le service de l’Église et de sa mission. Les structures de la Congrégation n’ont d’autre but que de soutenir cette mission.*

*Fidèles aux principes établis par les Constitutions et Règles, les supérieurs veilleront à ce que les structures demeurent assez souples pour évoluer au rythme de notre expérience vécue. »*

**Le Chapitre général - Constitution 125 : *«*** *Le Chapitre général est la plus haute autorité dans la Congrégation. Il se réunit régulièrement pour resserrer les liens de l’unité et exprimer la participation de tous à la vie et à la mission de la Congrégation.*

*Rassemblée autour du Christ, la famille oblate partage l’expérience vécue de ses communautés, ainsi que les appels et les espoirs de ses ministères. Le Chapitre est un temps privilégié de réflexion et de conversion communautaires ; ensemble, en union avec l’Église, nous discernons la volonté de Dieu dans les besoins urgents de notre époque et nous le remercions pour l’œuvre de salut qu’il accomplit par nous. »*

Le père Tempier a contribué à l’expansion de la Congrégation. D’abord en France, dès 1817, il marque son accord pour s’installer en Corse *« je ne vois pas pourquoi nous le refuserions. »[[48]](#footnote-48)* Il encourage les Oblats du Canada, de l’Afrique et de Ceylan. Comme dans cette lettre au p. Barret en 1868 : *« …Je me suis toujours informé, avec sollicitude, de vos travaux, de vos consolations et de vos peines. Continuons à travailler pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, quand bien même les fruits ne seraient pas abondants, Dieu ne nous tiendra pas moins compte du bien que nous avons voulu faire…[[49]](#footnote-49) »*

C’est lui qui travaille à l’établissement des Oblats en Algérie, il visitera le Canada en 1851 et l’Angleterre à son retour. Le père Honorat remercia le Fondateur de la visite du père Tempier au Canada : *« Tous nos Pères, je crois, en ont également retiré tout le bien qu’ils ont voulu, car il n’a rien négligé pour opérer tant en général qu’en particulier tout le bien qu’il était en son pouvoir.[[50]](#footnote-50) »*

Le père Albini écrit en 1837 : *« oh ! vraiment on voit que vous êtes attaché de cœur et d’âme à notre Congrégation et aux membres qui lui sont fidèles. [[51]](#footnote-51)»*

Le père Tempier travailla à la rédaction des CC & RR *« ...Occupez-vous de nos Statuts. Nous n’avons pas grand-chose à prendre dans ceux de Paris, puisqu’ils parlent d’une Société composée de plusieurs maisons, tandis que la nôtre n’en aura jamais qu’une. Donnez tous les jours deux heures à cette occupation. […] Relisez Saint-Philippe-de-Néri**et**la Supplique que nous avons présentée aux Vicaires Généraux... »[[52]](#footnote-52)*

Alors que le frère Ignace désire s’engager dans la Congrégation, c’est l’abbé Tempier qui composa, sans doute, la première ébauche d’un règlement, ou chapitre des Règles concernant les frères.[[53]](#footnote-53)

Que dire de son travail d’économe général de la Congrégation ? *« Dès les premiers jours de notre existence... c’est à lui qu’il [le fondateur] confie l’administration des secours que la Providence met à la disposition de la petite communauté. Ces fonctions d’économe de la Providence, de procureur de la Congrégation, le P. Tempier les exerce toute sa vie[[54]](#footnote-54). »*

Au long des années, le père Tempier réussit à créer un fonds de réserve comme le Fondateur le lui avait demandé : *« … mon but a toujours été de faire un capital qui pût fournir aux plus pressants besoins de la vie, non certes dans la pensée de thésauriser, mais pour suppléer aux dotations que toutes les Congrégations ont dans tous les pays du monde…[[55]](#footnote-55) »*

*« On dit du père Tempier qu’il suit de près les différents travaux, le mètre à la main et la main près du portefeuille »[[56]](#footnote-56)* Il dressa lui-même les plans et suivit l’exécution de plusieurs édifices, même la préfecture reconnut sa compétence en le nommant membre d’une commission départementale en vue des grands travaux que l’on devait entreprendre à Marseille[[57]](#footnote-57).

Nous vous invitons à relire la troisième partie de nos CC & RR « L’organisation de la Congrégation. » La Constitution 72 affirme clairement : *« les structures de la Congrégation n’ont d’autre but que de soutenir cette mission ».*

En relisant la vie du père Tempier, nous pouvons nous redire que c’est l’ensemble de la Congrégation qui exerce la responsabilité de la mission que l’Église nous a confiée. Nous pouvons avoir des fonctions très diverses, y compris ceux qui se trouvent dans l’impossibilité d’accomplir une tâche externe pour cause de maladie, d’âge ou de service à la Congrégation. C’est bien l’ensemble de la communauté qui accomplit le ministère à travers les différents services de ses membres.

C’est peut-être aussi l’occasion d’écrire un mot, de prendre des nouvelles d’un oblat d’une autre Province que la mienne…

## 9ème médiation : le témoignage

**Pape François, mai 2014: « *Quel témoignage pour le chrétien »***

*Témoigner du Christ est l’essence de l’Église qui, autrement, finirait par n’être qu’une stérile « université de la religion » imperméable à l’action de l’Esprit Saint…*

*Nous sommes un peuple qui suit Dieu et qui rend témoignage, qui veut rendre témoignage de Jésus Christ. Et ce témoignage arrive quelquefois à donner la vie ».*

*En revanche, quand l’Église se ferme sur elle-même, se croit — disons ainsi — une université de la religion avec tant de belles idées, avec tant de beaux temples, avec tant de beaux musées, avec tant de belles choses, mais ne rend pas témoignage, elle devient stérile[[58]](#footnote-58)».*

Grâce aux témoignages de ses contemporains, nous découvrons le père Tempier et ils nous aident à mieux connaitre l’esprit qui l’animait.

Laissons d’abord la parole au Fondateur :

*« Je voulais, en commençant ma lettre, vous dire, mon cher ami, comme j’avais été touché des sentiments que vous m’exprimez d’une manière si édifiante dans votre dernière lettre. J’ai reconnu dans cette première page le vrai religieux, l’homme droit, le cœur bon, mon cher Tempier tout entier. Je remercie aussi sans cesse le Bon Dieu de m’avoir associé à vous, et je le prie de vous remplir de plus**en plus de**son esprit pour notre plus grand avantage commun…*

*Personne n’a plus de droit que vous à ma confiance. Mon premier compagnon, vous avez dès le premier jour de notre union saisi l’esprit qui devait nous animer et que nous devions communiquer aux autres ; vous ne vous êtes pas détourné un seul instant de la voie que nous avions résolu de suivre ; tout le monde le sait dans la Société, et l’on compte sur vous comme sur moi. Est-il surprenant, après cela, qu’ayant une maison assez éloignée, très essentielle pour nous à raison des circonstances et de la localité, vous soyez chargé de la régir ? [[59]](#footnote-59)»*

Un regard extérieur, le père Tempier, Timon David écrit *: « c’était un homme vénérable, cachant sous des formes un peu abruptes un des meilleurs cœurs qu’on pu rencontrer […] impossible de dire combien de communautés lui doivent à Marseille leur fondation ou leur établissement. Il était le père de toutes […] Il était facile de s’entendre avec un pareil homme[[60]](#footnote-60). »*

Le P. Fabre décrira le P. Tempier par ces mots dans la notice nécrologique : *« la joie il la rendait commune, la douleur il se la réservait… sous un extérieur austère, froid, presque insensible, la nature méridionale du père Tempier cachait un cœur d’or, capable de tous les héroïsmes de la charité… Jamais homme n’a poussé aussi loin le respect du secret et la pratique de la discrétion dans l’exercice des charges dont il a été revêtu… oui, il était pieux, cette piété solide, profonde, qui captive l’âme et le met en contact immédiat avec Dieu. Il avait le goût des choses saintes. Les heures de la prière ne lui paraissaient point trop longues… La vie du père Tempier se résume en un seul mot : ‘‘le dévouement, le dévouement le plus absolu. S’effacer sans cesse, s’oublier toujours pour placer au premier plan, dans la pleine lumière de tous… »[[61]](#footnote-61)*

Terminons par cet extrait de l’homélie donnée par Mgr Chalandon dans l’église de la Mission à Aix, le 7 avril 1864, à l’occasion des 50 ans de prêtrise du p. Tempier : *« Tant que la Société des Oblats de Marie Immaculée sera dirigée par l’esprit de foi, de dévouement et de zèle qui anima votre premier Père et qui anime toujours dans sa verte vieillesse celui qu’il pouvait appeler son fils non moins que son frère, son assistant et son ami ; tant que, marchant sur les traces des Mazenod et des Tempier, vous pourrez dire :* Societas nostra cum patre et filio ejus *(que notre Société soit avec Dieu le Père et avec son Fils)*, *l’Église de la terre et l’Église du ciel auront à se réjouir[[62]](#footnote-62). »*

Au début de cette 9e méditation, nous avons cité un extrait de l’homélie du pape François à Sainte-Marthe, le 6 mai 2014. Il terminait par ces quelques questions, questions qui s’adressent à nous aujourd’hui :

*« Comment est mon témoignage ? Suis-je un chrétien témoin de Jésus ou suis-je un simple membre de cette secte ? Suis-je fécond parce que je rends témoignage ou est-ce que je reste stérile parce que je ne suis pas capable de laisser l’Esprit-Saint me conduire de l’avant dans ma vocation chrétienne ? [[63]](#footnote-63)».*

Vous pouvez, également, écrire un témoignage sur un confrère, cela contribuera à mettre en lumière l’un ou l’autre aspect de sa vie.

Nous espérons que ces quelques méditations vous donnent la curiosité de relire la vie du père Tempier.

Pour aller plus loin, nous vous recommandons les deux livres sur le père Tempier écrits par Yvon Beaudoin en 1987[[64]](#footnote-64), la notice nécrologique faite par le père Fabre en 1870[[65]](#footnote-65), la conférence du père Michel Courvoisier, le 17 février 2016 à Aix-en-Provence[[66]](#footnote-66) ou encore l’article sur le père Tempier dans le dictionnaire historique[[67]](#footnote-67).

1. Collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 74 [↑](#footnote-ref-1)
2. Idem, p 10 [↑](#footnote-ref-2)
3. Conférence sur le P. Tempier par le P. Michel Courvoisier, « Je ne peux pas y arriver seul ! », Aix 2016, p 47 [↑](#footnote-ref-3)
4. Extrait de l’homélie matinale du Pape François à Sainte-Marthe - 25 juin 2013 [↑](#footnote-ref-4)
5. Cf. les ordinations clandestines des pères Mie et Maunier. [↑](#footnote-ref-5)
6. François de Paul Henry Tempier, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, pp 14-15. Pour aller plus loin : témoignages, document 1 collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, pp 213-215. [↑](#footnote-ref-6)
7. Notices nécrologiques II, p 84 [↑](#footnote-ref-7)
8. Lettre P. Tempier au P. Le Bihan, collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987, p 176. [↑](#footnote-ref-8)
9. Actes du 36ème Chapitre général (2016). Document du Chapitre N°33 [↑](#footnote-ref-9)
10. Exhortation apostolique *Evangelii Gaudium*, Pape François, novembre 2013, Chap. 1, I, 20 [↑](#footnote-ref-10)
11. Lettre de l’abbé Tempier à M. l’abbé de Mazenod du 27 octobre 1815, collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987, pp 9-11. [↑](#footnote-ref-11)
12. Lettre du Fondateur à l’abbé Tempier du 15 novembre 1815, cf. collection Ecrits Oblats VI, Rome 1882, pp 11-12. [↑](#footnote-ref-12)
13. Leflon tome II, p 49 [↑](#footnote-ref-13)
14. Notice nécrologique II, 85. [↑](#footnote-ref-14)
15. Cf. lettre du P. Tempier au P. de Mazenod du 17 novembre 1818. Collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987. p23 [↑](#footnote-ref-15)
16. Lettre du P. Tempier au P. de Mazenod, 24 août 1835, collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987, pp100-101. [↑](#footnote-ref-16)
17. Frère Maur est cet ancien religieux qu’Eugène choisit comme domestique dès la fin de son séminaire à Saint-Sulpice, lorsque le P. de Mazenod devient le directeur et celui-ci l’accompagne à Aix, en 1812. [↑](#footnote-ref-17)
18. Cf. Ecrits Spirituels 1812-1856, Roma 1991. [↑](#footnote-ref-18)
19. Règle de 1818, 3e partie, Chap I, paragraphe 3, l’admoniteur. [↑](#footnote-ref-19)
20. *Discours du Pape François aux religieux de Rome, Salle Paul VI, samedi 16 mai 2015* [↑](#footnote-ref-20)
21. CC & RR. Texte de 1853 – « l’équipe de formation. » [↑](#footnote-ref-21)
22. Lettre du P. Tempier à Mgr Arbaud, évêque de Gap, lettre du 16 novembre 1825, collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987. p65. [↑](#footnote-ref-22)
23. Lettre de Collin au Fondateur de décembre 1820, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 38. [↑](#footnote-ref-23)
24. Lettre de Collin au P. Tempier du 1e novembre 1821, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 41. [↑](#footnote-ref-24)
25. Ignace Voitot est le premier novice coadjuteur de la Congrégation. [↑](#footnote-ref-25)
26. Lettre du P. Tempier au Fondateur du 9 décembre 1820, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 39. [↑](#footnote-ref-26)
27. Collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 57 [↑](#footnote-ref-27)
28. Lettre de Marcou à Guibert, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 38. [↑](#footnote-ref-28)
29. Collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987, pp.150, 153-156 [↑](#footnote-ref-29)
30. Cf. CC & RR. Texte de 1825 – « Vie communautaire et apostolat. » [↑](#footnote-ref-30)
31. Notices nécrologiques II, 95, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 68 [↑](#footnote-ref-31)
32. Lettre de Mazenod à Tempier du 15 novembre et du 13 décembre 1815 [↑](#footnote-ref-32)
33. Lettre de Mazenod à Tempier du 24 février 1816 de la Mission de Grans [↑](#footnote-ref-33)
34. Notice nécrologique II, 85, 101-102 [↑](#footnote-ref-34)
35. Cf. I Corinthiens 13, 1 [↑](#footnote-ref-35)
36. Collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p205 [↑](#footnote-ref-36)
37. Cf. O.M.I. Homme Apostolique, Rome 1992, pp.223-228 [↑](#footnote-ref-37)
38. Encyclique du pape François « Fratelli titti » [↑](#footnote-ref-38)
39. Lettre du Fondateur à la communauté de Billens, le 24 janvier 1831 [↑](#footnote-ref-39)
40. Histoire de nos Règles par Consentino, T1, p186-189 [↑](#footnote-ref-40)
41. Règle de 1818, Bibliothèque Oblate texte 1, Ottawa 1943 [↑](#footnote-ref-41)
42. Les écrits spirituels indiquent la retraite de mai 1818 et le Père Cosentino ajoute que nous ne savons pas la date à laquelle le Fondateur a prononcé ce vœu. Cf. DVO ‘la pauvreté’, note N° 36, p 699 [↑](#footnote-ref-42)
43. Lettre du P. Tempier au Fondateur du 23 novembre 1820, collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987. p234 [↑](#footnote-ref-43)
44. Cf. Les Chapitres généraux au temps du Fondateur I, par J. Pielorz, Etudes Oblates 1968, p27 deuxième Chapitre général, octobre 1821 à Aix-en-Provence. [↑](#footnote-ref-44)
45. Collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987. P209 [↑](#footnote-ref-45)
46. Notices nécrologiques II, du P. Tempier pp24-25 [↑](#footnote-ref-46)
47. Cf. O.M.I. Homme Apostolique, Rome 1992, p157 [↑](#footnote-ref-47)
48. Lettre de Tempier à Mazenod, collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987, p 14. [↑](#footnote-ref-48)
49. Lettre du P. Tempier au P. Barret du 30 mai 1868, collection Ecrits oblats II,2 Rome 1987, p 117. [↑](#footnote-ref-49)
50. Lettre du P. Honorat au Fondateur du 15 septembre 1851, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p 89. [↑](#footnote-ref-50)
51. Lettre du P. Albini au P. Tempier du 3 février 1837, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987. p 91. [↑](#footnote-ref-51)
52. Lettre de Mazenod à Tempier du 15 décembre 1816 [↑](#footnote-ref-52)
53. Cf. P. J-M Larose, les sources des articles des Règles concernant les frères coadjuteurs, Etudes Oblates 14 (1955), pp.279-283 [↑](#footnote-ref-53)
54. Notices nécrologiques II, p97, P. Tempier, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, pp.61-62 [↑](#footnote-ref-54)
55. Lettre de Mazenod au P. Tempier du 20 (22) janvier 1826, Lettres aux oblats de France, Vol 7, p. 17. [↑](#footnote-ref-55)
56. Collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, p. 53. [↑](#footnote-ref-56)
57. Collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, pp. 53-55. [↑](#footnote-ref-57)
58. Extrait de l’homélie du pape François àSainte-Marthe*, 6 mai 2014*. [↑](#footnote-ref-58)
59. Lettre du P. Mazenod au P. Tempier du 15 août 1822. [↑](#footnote-ref-59)
60. Témoignage de l’abbé Timon David sur Tempier, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, pp. 61-62. [↑](#footnote-ref-60)
61. Notices nécrologiques II, du P. Tempier. [↑](#footnote-ref-61)
62. Homélie de l’Archevêque d’Aix, le 7 avril 1864, collection Ecrits oblats II,1 Rome 1987, pp. 228-230. [↑](#footnote-ref-62)
63. Extrait de l’homélie du pape François àSainte-Marthe*, 6 mai 2014* [↑](#footnote-ref-63)
64. François de Paule Henry Tempier, collection Ecrits oblats II, 1 et 2 Rome, 1987. [↑](#footnote-ref-64)
65. Notices Nécrologiques II, circulaire N° 49, pp. 81-118. [↑](#footnote-ref-65)
66. « Je ne peux pas y arriver seul ! », Aix-en-Provence 2016, pp. 44-48. [↑](#footnote-ref-66)
67. Dictionnaire historique des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, Vol I, Rome 2004, pp. 704-710. [↑](#footnote-ref-67)